

L. — La même communion peut servir pour gagner toutes les indulgences qui se rencontrent le même jour, si l'on remplit les autres conditions.

M. — Les prières que l'on récite pour le Pape sont généralement cinq *Pater* et *Ave*. On peut cependant réciter toute autre prière équivalente, aucune n'étant prescrite spécialement : il faut seulement penser alors qu'on prie selon les intentions du Souverain-Pontife, sans qu'il soit nécessaire de se rappeler toutes les fins particulières.

N. — Toutes les indulgences de ce tableau sont applicables aux âmes du Purgatoire. Si, par exception, il y en avait qui ne le fussent pas, nous les indiquerons.

O. — Toutes les personnes qui ont fait la cession appliquent de droit toutes leurs indulgences aux âmes du Purgatoire.

P. — On doit se rappeler que, pour gagner une indulgence plénière, il faut être en état de grâce, ne conservant aucune affection au péché, même *vénial*, et avec l'intention de la gagner, en remplir exactement les conditions. (Il sera bon en conséquence d'offrir à Dieu chaque matin toutes les indulgences que l'on peut gagner dans la journée.)

R. — Il est louable aussi d'essayer de gagner à chaque communion autant d'indulgences plénières que l'on peut. L'on n'est jamais sûr d'en avoir gagné une seule dans toute sa plénitude ; toutefois on peut dire avec certitude que chacune d'elles gagnée même imparfaitement, en devenant une indulgence partielle très-abondante, nous attire de grandes faveurs du Ciel. D'ailleurs presque toutes nos indulgences étant applicables aux âmes du Purgatoire, on peut toujours les offrir conditionnellement en tout ou en partie pour le soulagement de ces pauvres âmes.

S. — Les lettres T. O. veulent dire Tiers-Ordre (de St. François,) et toutes les indulgences qui viennent après ces deux lettres sont particulières au Tiers-Ordre. Toutes les autres sont communes à tous les Fidèles.

T. — Tous les noms de Saints portés sur la colonne des indulgences après les lettres T. O. composent le calendrier franciscain.

U. — Toutes les fêtes qui se trouvent entre parenthèses avec les lettres S. J. sont spéciales à la Compagnie de Jésus, et portent indulgence plénière pour ceux qui, ayant communiqué, visitent l'église des Jésuites et y prient pour le Pape.

V. — Les petites lettres placées après la classe de chaque fête de Saint désignent la couleur des ornements du jour. Quand le signe (+) y est ajouté, les messes basses peuvent être célébrées en noir, tandis que le signe (*) veut dire qu'aux Vêpres du Dimanche, on prend la couleur du jour suivant.

X. — Les noms en *italiques*, après le signe (40h.) indique l'endroit où les quarante heures pour la diocèse de Montréal ont lieu ce jour-là.

Y. — Les gros chiffres remplaçant les dates 1 et 15 de chaque mois marquent les jours écoulés depuis le commencement de l'année.